

TERRITOIRES

RIVERAINETÉS FLUVIALES

Mars 2020 • www.institutparisregion.fr

LIAISON VERTE DE L'YERRES: UN PROJET INNOVANT INSCRIT DANS LA DURÉE

L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON VERTE DE L'YERRES EST UN PROJET DE VALORISATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE SITUÉ ENTRE LA CONFLUENCE AVEC LA SEINE. À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. ET LA PLAINE AGRICOLE DE LA BRIE. CE PROJET EXEMPLAIRE DE RENATURATION DES BERGES ET DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES PEUT INSPIRER D'AUTRES COLLECTIVITÉS LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA BIODIVERSITÉ.

a liaison verte de l'Yerres s'inscrit dans un long processus engagé à la fin des années 1970 pour maintenir les équilibres écologiques dans la région. Le Plan vert régional de 1994 consacre l'un de ses quatre volets à la valorisation des vallées. Il est suivi, en 1997, par une « étude Vallée » 1, qui dessine les contours du projet de liaison verte. En 2006, le classement de l'Yerres et la création d'un périmètre Espace naturel sensible (ENS) le long des berges ont favorisé la valorisation des espaces ouverts avec l'ouverture d'un itinéraire de promenade de Varennes-Jarcy à Villeneuve-Saint-Georges. Cette liaison verte s'est ensuite enrichie d'un itinéraire le long du Réveillon en reliant la commune d'Yerres (Essonne) à Santeny (Val-de-Marne). La mise en œuvre du projet et la valorisation des espaces ouverts de la vallée ont été assurées par le syndicat d'assainissement et de rivière (Siarv², devenu SvAGE en 2011) pour le compte des collectivités.

À la suite des importantes crues de 2016 et 2018, l'aménagement de la berge prend aujourd'hui une autre dimension sur la séquence aval de l'Yerres, à Villeneuve-Saint-Georges, à proximité de la confluence. Avec le double objectif de résilience et de valorisation environnementale des parcelles exposées aux crues, l'État a relancé le projet de la berge lancé en 2012 par la municipalité, le SyAGE, l'Agence de l'eau du bassin Seine Normandie (AESN) et le conseil départemental du Val-de-Marne.

KM DE PROMENADE LE LONG

DE L'YERRES ET DU RÉVEILLON

ITINÉRAIRES DE 2,5 KM À 7,5 KM À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE RÉGIONAL ET LOCAL

COMMUNES RELIÉES PAR LA LIAISON VERTE DES BERGES DE L'YERRES

Cette série de Note rapide vise à faire connaître des projets de valorisation des berges et rives en Île-de-France. La reconquête fluviale répond à de forts enjeux écologiques, environnementaux et de qualité du cadre de vie francilien.



L'ENJEU DES VALLÉES POUR LA RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE

Les vallées, composantes majeures des continuités écologiques régionales et des paysages franciliens, ont historiquement favorisé le développement des villes, ainsi que l'accueil d'industries et d'infrastructures (ferroviaires, routières, portuaires...) le long des fleuves et des grandes rivières (la Marne, l'Oise, l'Yonne, le Loing...). L'urgence d'une reconquête écologique, paysagère et patrimoniale des





En couverture: Le projet de valorisation de la vallée est un projet environnemental, écologique et paysager réalisé par le SyAGE pour les collectivités.

⚠ L'espace naturel de l'île des Prévôts est un refuge ornithologique reconnu le long de l'Yerres. Plusieurs ouvrages relient les deux rives.

② La plaine de Chalandray est « site classé au titre des paysages » ; cette prairie naturelle joue un rôle tampon en cas de crues, à deux pas des centres-villes.

ILLUSTRATION SDRIF «RELIER»

Les vallées jouent un rôle central pour le maintien de l'armature des grands corridors écologiques inscrits dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ils sont supports de liaisons vertes et itinéraires doux inscrits au Sdrif 2013.



vallées d'Île-de-France implique de prendre en compte cet héritage, sa complexité, la variété des fonctions, l'imbrication des usages et la multiplicité des partenaires. L'étude de l'Yerres, réalisée en 1997, a mis en évidence les caractéristiques et les enjeux de la vallée. Deux secteurs géographiques contrastés ont été identifiés: l'Yerres amont, rural et boisé, et l'Yerres aval, plus urbain, de Varennes-Jarcy/Combs-la-Ville à Villeneuve-Saint-Georges.

La valorisation de l'Yerres aval, par une promenade piétonne et cyclable selon les secteurs, a été mise en œuvre pratiquement dans sa totalité en deux décennies. Cette liaison verte compose, avec les deux grands massifs boisés qui l'encadrent (le Bois des Granges, au nord, et la Forêt de Sénart, sur le plateau de Brie, au sud), près du quart de la «ceinture verte régionale» qui entoure l'agglomération parisienne.

La liaison verte, outil de valorisation de la vallée

La liaison verte de l'Yerres aval a été conçue comme un « parc linéaire » à géométrie variable le long de l'Yerres, entre Varennes-Jarcy et Villeneuve-Saint-Georges. L'objectif de 1997 de valoriser les espaces naturels et ouverts de la vallée et de relier les villes entre elles par un itinéraire de promenade a été atteint. Le projet a évolué, avec des adaptations techniques, en fonction des occasions, et en s'adaptant à l'évolution de la gouvernance.

L'itinéraire fait aujourd'hui 38 km, avec sept séquences de promenades (de 2,5 km à 7,5 km) accessibles depuis les centres-villes. Il va d'une rive à l'autre et emprunte parfois les deux rives. Il relie entre eux les espaces naturels des bois, des prairies, des parcs et des jardins publics qui le jalonnent et le structurent. Certains sites ont été aménagés pour favoriser des activités de loisirs et de détente, comme des aires de jeux, des parcours santé et des parcours de découverte. L'ensemble des espaces ouverts de la vallée ont ainsi été valorisés et reliés entre eux pour composer un véritable « parc promenade ».

PROJET BELLEPLACE-BLANDIN : RÉSILIENCE ET BIODIVERSITÉ POUR LA LIAISON VERTE

En entrée de ville à Villeneuve-Saint-Georges, le projet de liaison verte prévoit l'aménagement de la berge dans le quartier « Belleplace-Blandin », sur la rive gauche de l'Yerres (cf. carte Belleplace-Blandin). Ce quartier, situé à deux pas de la confluence Seine/ Yerres et contraint par les grandes infrastructures (RN6 et voies ferrées), est fortement exposé au risque d'inondation. Ce fut notamment le cas lors des crues de juin 2016 et de janvier 2018, qui ont produit d'importants dégâts sur ce secteur occupé par un habitat modeste, parfois précaire. L'enjeu de diminution de l'aléa inondation était devenu prioritaire pour la ville et les collectivités. Le périmètre d'intervention a alors été élargi, intégrant une part plus importante de parcelles que celles situées en bordure immédiate du cours d'eau.

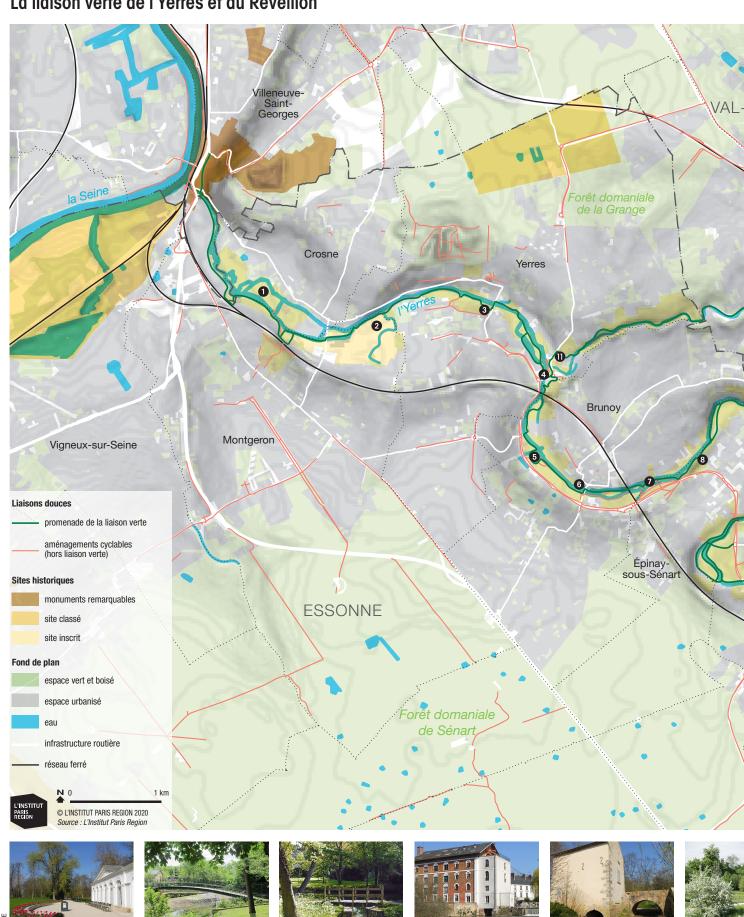
Le rôle de l'État dans l'accélération du projet

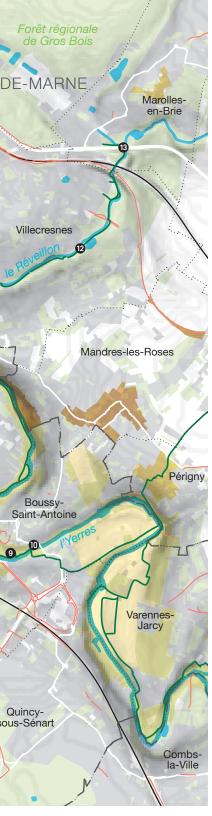
Concernant la gouvernance du projet, le quartier Belleplace-Blandin a fait l'objet d'une politique foncière (acquisition, sécurisation et démolition) et d'aménagement volontariste dès son lancement, en 2011. Sous le pilotage de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, en lien avec le SyAGE et ses partenaires financiers (cf. graphique sur le financement du projet), 40 % des parcelles et des surfaces ont ainsi été acquises le long du Chemin des pêcheurs en moins d'une décennie.

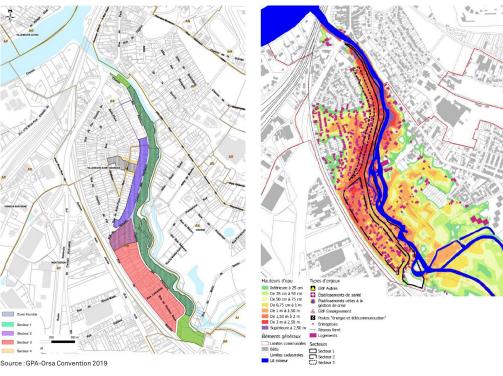
À la suite des crues qui ont dévasté Villeneuve-Saint-Georges, la visite du président de la République, en février 2018, a permis d'accélérer le projet. L'EPA Orsa a alors été missionné, afin d'étudier la faisabilité du projet, son bilan et son financement par des partenaires. Une convention a alors été signée en novembre 2019, en présence de M^{me} Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, de l'EPA Orsa, des collectivités et de leurs partenaires (Valde-Marne, Métropole AESN, SyAGE).

Aujourd'hui, l'EPA Orsa assure l'animation générale du projet Belleplace-Blandin et le portage foncier avant rétrocession à l'intercommunalité (l'EPT

La liaison verte de l'Yerres et du Réveillon







Carte Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges (périmètre et phasage)

Le projet Belleplace-Blandin vise la diminution de l'aléa inondation par l'acquisition des parcelles bâties, et leur renaturation avec celle de la berge et des zones humides après démolition des bâtiments et dépollution des sols. L'EPA Orsa, chargé du projet, en assure le portage foncier. Le SyAGE réalisera les travaux de renaturation, ainsi que la gestion et l'entretien des espaces renaturés.



Carte centrale : La Liaison verte de l'Yerres et du Réveillon

L'Yerres, vallée de 100 km, traverse le quart sud-est du plateau de Brie, relie les espaces ruraux de la Champagne et de la Seine-et-Marne à l'agglomération, et traverse 3 départements et 32 communes, de sa source, à Courbon, en Seine-et-Marne, jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges, où elle rejoint la Seine. La liaison verte de l'Yerres offre 38 km de promenade le long de l'Yerres et du Réveillon, et 7 itinéraires de 2,5 km à 7,5 km à la découverte du patrimoine des 14 communes riveraines. L'aménagement comprend la valorisation d'espaces naturels et de zones humides, la renaturation des berges, la réhabilitation du patrimoine bâti, la création de passerelles et petits ponts reliant les parcs et les espaces verts. Ces aménagements contribuent à la valorisation de la vallée reconnu site classé depuis 2006.

Légende des photos

③ Le «sentier des Poètes», à Yerres, rejoint la propriété Caillebotte et son parc à l'anglaise de 9 ha, ouvert au public. Les bâtiments abritent orangerie, chalet en bois, glacière, kiosque à musique et de magnifiques espaces plantés. ④ Depuis l'île Planchou, la passerelle des Deux rivières, qui enjambe la confluence Yerres/Réveillon, donne accès à un parc aménagé par la ville et le SyAGE pour la détente et les loisirs. ⑤ À Brunoy, la promenade permet de découvrir un riche patrimoine naturel, dont le parc Reigate et Banstead, avec ses mares et zones boisées. ⑥ Le moulin de Brunoy, réhabilité en logements, témoigne d'un patrimoine hydraulique propre à l'Yerres. ⑦ Le sentier d'Épinay voisine un moulin à huile et son pont sur un ru rejoignant l'Yerres. ③ La liaison verte de l'Yerres emprunte la vaste prairie humide d'Épinay et sa peupleraie face aux grands ensembles de la ville. ④ À Boussy-Saint-Antoine, la promenade longe la deuxième boucle de l'Yerres avant de remonter à flanc le parc de l'hôtel de ville (ancienne propriété Dunoyer de Ségonzac). ⑥ Le pont de la Reine blanche, classé monument historique, date du XIV[®] siècle. C'est le plus ancien pont de la vallée. Un lavoir jouxte l'ensemble. ⑥ La promenade passe près de l'abbaye Notre-Dame d'Yerres, à la confluence avec le Réveillon. ② La liaison verte emprunte ponts et passerelles pour relier les deux rives et l'étang de Villecresnes, géré par le SyAGE et aménagé pour les promeneurs et les pêcheurs. ③ Le sentier du Réveillon rejoint le domaine de Grosbois, à Marolles-en-Brie (arc boisé sud du Sdrif, inscrit au SRCE).

















Grand-Orly Seine Bièvre) des parcelles acquises, démolies, dépolluées et renaturées. Les actions de valorisation des berges et des zones humides, à savoir la réalisation des travaux, ainsi que la gestion et l'exploitation du futur site renaturé, sont restées de la compétence du SvAGE. Avec les lois Maptam et NOTRe, la compétence urbanisme, qui relevait de la ville, a été transférée à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (Gosb), dont Villeneuve-Saint-Georges fait partie.

Résiliences environnementale et sociale

La convention de novembre 2019 a fait évoluer le projet Belleplace-Blandin, dernière partie du projet de liaison verte, en le révisant à l'aune d'une triple résilience sociale, urbaine et environnementale.

L'EPA Orsa poursuit désormais le processus d'acquisition engagé par la ville sur le quartier Belleplace-Blandin³. Une étude complémentaire a permis d'identifier qu'un tiers des biens acquis nécessitaient la mise en œuvre d'une «maîtrise d'œuvre urbaine et sociale» (Mous), afin d'accompagner le relogement des habitants qui ont été impactés lors des inondations. La Mous concernera toute la durée de l'opération, du diagnostic social aux actions de relogement renforcées, et jusqu'à la mission d'accompagnement en « post-relogement ».

La mesure des impacts des crues de 2016 et de 2018 a abouti à l'extension du périmètre de projet, plus vaste que celui de la «zone rouge» du PPRI. Il inclut désormais toutes les parcelles soumises aux mêmes niveaux d'aléas inondation (hauteurs et forces du courant). Au-delà de la confluence, ce projet, qui vise à réduire l'aléa inondation sur le site, aura des bénéfices sur l'ensemble du territoire intercommunal par le renforcement du maillage des espaces ouverts naturels et la préservation de la biodiversité en zone urbaine dense. Après une première phase de restauration des berges et des zones humides⁴, la valorisation de la haute plaine inondable est programmée dans un second temps.

Solidarité et partenariats

La réussite du projet à Villeneuve-Saint-Georges repose sur l'engagement des partenaires. Le préfet, qui supervise le projet, intervient également dans la commission des sites et dans celle pour le relogement.

Deux partenaires animent et réalisent le projet en

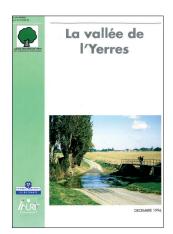
- L'EPA Orsa poursuit le processus engagé sur un périmètre d'intervention élargi. Ses missions consistent en la réalisation des études, l'acquisition et la gestion foncière, l'accompagnement au relogement, la communication, la mobilisation des partenaires, la recherche de subventions et la mise à disposition du foncier au SyAGE.
- Le SyAGE poursuit la valorisation environnementale de la berge et des zones humides à l'échelle du nouveau périmètre, et assure la gestion des espaces naturels pour le compte des collectivités dans le cadre de ses compétences (eau et assainissement) et des compétences transférées (Gemapi).

Six autres partenaires portent et/ou subventionnent

- L'Agence de l'eau du bassin Seine Normandie (AESN), partenaire historique de la ville et du SyAGE, participe au financement de la liaison verte de l'Yerres depuis 1997. L'AESN est un partenaire majeur du projet des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges.
- La Métropole du Grand Paris (MGP) finance l'EPA Orsa et le SyAGE pour les projets de valorisation des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, dans le cadre de la compétence Gemani.
- L'EPT Grand Orly Seine Bièvre deviendra propriétaire des espaces acquis par la ville et par l'EPA Orsa, après leur renaturation par le SyAGE.
- Villeneuve-Saint-Georges, engagée dans la valorisation des berges de l'Yerres depuis deux décennies avec le SyAGE et les communes de l'Yerres, poursuit son projet de valorisation du

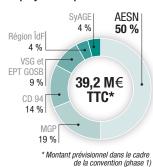
à gauche: Aire de jeux et de repos aménagé au sein du parc jouxtant l'espace René Fallet, proche du centre-ville de Crosne.

à droite: Passerelle achevé en 2014 à Boussy-Saint-Antoine permettant aux promeneurs une autre perspective de la rivière et de ses berges plus naturelles et boisées.



L'étude de la vallée de l'Yerres a permis les grands principes du projet réalisé en 20 ans.

Le financement du projet Belleplace-Blandin



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020 Source : EPA ORSA



quartier Belleplace-Blandin, comme inscrit dans le PLU depuis 2013. Le portage foncier de ce projet sera désormais transféré à l'EPA Orsa, avant rétrocession des berges et zones humides renaturées à l'EPT Gosb.

- Le conseil départemental du Val-de-Marne a participé, dès l'origine du projet, à la politique de valorisation de la vallée de l'Yerres dans le cadre de son Plan vert et des politiques Espaces naturels sensibles départementaux. Il a favorisé les projets d'acquisition-valorisation d'ENS dans la vallée. Aujourd'hui, il soutient ce projet, au titre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), de la Trame verte et bleue, de la gestion du risque inondation et de la résilience urbaine face à ce risque. Il finance le projet réalisé par l'EPA Orsa et le SyAGE dans le cadre de l'extension de l'ENS.
- Le conseil régional d'Île-de-France pourrait être sollicité dans le cadre de ses appels à projets et/ou dispositifs de droit commun sur des contrats associés au Sdrif et au SRCE (ex.: projet « Eau et climat / trames vertes et bleues de l'Yerres » du SyAGE).

LEÇONS À TIRER DU PROJET VALLÉE DE L'YERRES

La liaison verte de l'Yerres, réalisée pratiquement dans son intégralité en vingt ans, a évolué en s'adaptant aux changements de gouvernance, aux occasions, aux nouveaux enjeux. Ce projet est exemplaire par sa qualité et sa continuité dans la poursuite des objectifs. Il témoigne de l'inventivité au niveau des savoir-faire, de la volonté des collectivités, de l'adaptabilité des partenaires et des porteurs de projets. La qualité du suivi et de la réalisation des actions par le SyAGE, qui en a assuré le pilotage pour le compte des collectivités depuis 1997, est également un élément majeur.

À Villeneuve-Saint-Georges, le projet Belleplace-Blandin, que nous avons ici détaillé, est unique dans la région. Il a réussi à associer des objectifs de diminution de l'aléa inondation à des enjeux de valorisation environnementale en zone urbaine dense. Le renforcement de la résilience demandée par l'État et les collectivités a suscité des réponses adaptées et un engagement exemplaire, tant au niveau des moyens (convention partenariale signée en novembre 2019, investissement...) que des outils à mettre en œuvre sur la durée (gestion foncière, communication et accompagnement social). Le succès de ce projet innovant en milieu contraint pourra servir d'exemple à d'autres collectivités d'Île-de-France, et au-delà.

Élisabeth Bordes-Pagès, architecte, urbaniste
Marie-Angèle Lopes, géographe
département Aménagement, urbanisme et territoires (Cécile Diguet, directrice)
Simon Carrage, chargé d'études, géomaticien
département Environnement (Christian Thibault, directeur)
avec la participation de Zineb Amrane, direction des études, EPA Orsa
et d'Éric Chalaux, directeur général adjoint en charge des services techniques, SyAGE

- L'étude « Vallée de l'Yerres », réalisée par L'Institut Paris Region pour le Siarv (Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges), a été financée par l'Agence des espaces verts (AEV) en charge de la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades et sur la base du Plan vert régional 1994.
- 2. Le SyAGE poursuit les actions de valorisation de la vallée de l'Yerres pour le compte des collectivités, dans le cadre de ses compétences propres et transférées (à la suite des lois NOTRe et Maptam, notamment les actions de renaturation et de résilience au risque inondation [Gemapi]).
- 3. Quartier de 1 300 habitants sur 41 ha. L'étude a permis d'identifier un habitat précaire (caravanes, bungalows, chapiteaux) géré en partie par des marchands de sommeil et près de 500 personnes non répertoriées.
- 4. Étude sur l'aléa menée par le SyAGE et le bureau d'études Prolog.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
FOUAD ÁWAGDA
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
Sophie Roquelle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Sylvie Castano

Jean-Fudes Tillov

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE Inès Le Meledo, Julie Sarris FABRICATION Sylvie Coulomb RELATIONS PRESSE Sandrine Kocki 33 (0)1 77 49 75 78 L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15 33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 1967-2144 ISSN ressource en ligne 2267-4071







institutparisregion.fr



RESSOURCES

- Barbiéri Nelly, La vallée de l'Yerres, L'Institut Paris Region, décembre 1996.
- Bordes-Pagès Élisabeth, Lopes Marie-Angèle, Les intercommunalités riveraines du fleuve en Île-de-France. Enquête des collectivités franciliennes riveraines en 2011-2012, L'Institut Paris Region, septembre 2016.



- Pruvost-Bouvattier Manuel, Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Îlede-France, L'Institut Paris Region, décembre 2012.
- Bordes-Pagès Élisabeth, Pruvost-Bouvattier Manuel, «Vallée Rive Gauche: un projet global de valorisation de la voirie et des berges», Note rapide, n° 754, L'Institut Paris Region, septembre 2017.
- Rossano Frédéric, Bordes-Pagès Élisabeth, «Intégration du risque inondation: un programme national aux Pays-Bas», Note rapide, n° 731, L'Institut Paris Region, novembre 2016.
- Bordes-Pagès Élisabeth,
 «Aménagement et risque
 inondation: une démarche
 innovante en Seine Amont», Note
 rapide, n° 709, L'Institut Paris
 Region, mars 2016.
 «Le Grand Montréal redonne le
 fleuve aux citoyens», Note rapide,
 n° 671, L'Institut Paris Region,
 décembre 2014.

Sur le site du SyAGE :

www.syage.org/la-vallee-de-l-yerres Sur le site de l'EPA Orsa :

www.epa-orsa.fr

Sur le site de L'Institut Paris Region: Rubrique aménagement et territoires/ Fleuve: www.institutparisregion.fr/ amenagement-et-territoires.html#. filtre-fleuve

